

**FNP TECHNOLOGIES SA**  
Société Anonyme au capital de 631.630,832 euros  
Siège social : 930 route des Dolines – 06560 Valbonne  
RCS Grasse 821 519 113  
(la « **Société** »)

---

|   |
|---|
| <b><u>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)</u></b><br><b><u>DU 28 MAI 2024</u></b> |
|---|

L'an deux mille vingt quatre,  
Le 28 Mai,  
À 18 heures,

Les actionnaires de la Société (les « **Actionnaires** »), se sont réunis en assemblée générale Mixte (ordinaire et extraordinaire (l' « **Assemblée Générale** »), au 930 Route des Dolines, 06560 Valbonne, siège de la Société, sur convocation faite par le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** »), conformément aux dispositions des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Richard MARGANNE, en sa qualité de président du Conseil d'administration (le « **Président** »).

Le Président prend acte qu'aucun autre actionnaire ne souhaite exercer la fonction de scrutateur.

Monsieur Perry est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Le Président constate que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président propose aux Actionnaires que Mr Perry, qui vient d'être nommé Secrétaire, assiste à l'Assemblée Générale en qualité d'invité, ce que les Actionnaires acceptent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- La copie de l'avis de parution publié au BALO,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été mis à la disposition des Actionnaires avant la date de la présente Assemblée Générale, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

## **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
3. Point sur les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant – Démission et non remplacement

## **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

4. Création de deux filiales exploitant le logiciel hôtelier sur le territoire France et Maroc.
5. Modification des statuts de la Société
6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

### **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### ***Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) et du rapport de gestion sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022,

**approuve** les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

**prend** acte que les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont nulles,

en conséquence, donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.**

#### ***Deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,

**approuve** la proposition du Conseil d'administration et **décide** d'affecter la perte de l'exercice 2022 d'un montant de (91 104) euros en totalité au compte « report à nouveau ».

**prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.**

#### ***Troisième résolution – Point sur les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant - Démission et non remplacement***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- de la démission de la société Auditoria (RCS Bordeaux 378 274 013) de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société avec effet au 17 avril 2023,
- de la démission de Monsieur Julien Grosse de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société avec effet au 17 avril 2023,

et constatant que le Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, décide de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des Commissaires aux comptes dont le mandat a pris fin le 17 avril 2023.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

### **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

#### **Quatrième résolution – Création de deux filiales exploitant le logiciel hôtelier sur le territoire France et l'autre sur le territoire Marocain.**

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2023, le conseil d'administration a réorganisé l'exploitation des sociétés.

La société Multimicro Advanced Technologies SAS, 50 boulevard Stalingrad- 06300 Nice ayant un capital social de 1000 euro, est enregistrée aux registres du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 981 504 201 et est administrée par le président en exercice de FNP Technologies SA. Cette filiale est détenue à 100% par la société FNP Technologies SA et a pour but l'exploitation du logiciel hôtelier de FNP Technologies.

La société FNP Technologies Maroc SARL, 208, quartier industriel Sidi Ghanem, bureau n°dh10, route de Safi 40 000 Marrakech ayant un capital social de 50 000 MAD est enregistrée sous le numéro 126653 et est administrée par Monsieur Daniel Perry. Cette Filiale est détenue à 60% par FNP Technologies SA et a pour but l'exploitation du logiciel hôtelier de FNP Technologies.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

#### **Cinquième résolution –Modification des statuts de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de procéder à une modification des statuts suite au non-renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

### **Sixième résolution – Pouvoir pour l’accomplissement des formalités**

L'Assemblée Générale, **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Le Président</b><br>Monsieur Richard MARGANNE | <i>Richard Marganne</i> |
| <b>Le Secrétaire</b><br>Monsieur Perry           | <i>Daniel Perry</i>     |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Titre                              | PV AG                                    |
| Nom du fichier                     | FNP_-_AG_-du_280524.docx                 |
| Identifiant du document            | b4529faa784a8e5a351d81965e915a44e9709f3e |
| Format de date de la piste d'audit | DD / MM / YYYY                           |
| État                               | ● Signé                                  |

---

## Historique du document



ENVOYÉ

**30 / 05 / 2024**  
08:29:25 UTC

Envoyé pour signature à Daniel Perry (daniel123@me.com)  
depuis info@fnptoken.com  
IP: 84.14.139.6



CONSULTÉ

**30 / 05 / 2024**  
08:32:28 UTC

Consulté par Daniel Perry (daniel123@me.com)  
IP: 197.146.101.103



SIGNÉ

**30 / 05 / 2024**  
08:58:23 UTC

Signé par Daniel Perry (daniel123@me.com)  
IP: 197.146.101.103



TERMINÉ

**30 / 05 / 2024**  
08:58:23 UTC

Le document a été terminé.